

## Compte rendu du Conseil d'Administration du Jeudi 28 Janvier 2021

Monsieur le Principal ouvre la séance à 18h10.

Secrétaire de séance : Nathalie Mégard.

18 personnes présentes.

La mairie n'est pas représentée. Mme Leboeuf s'est excusée de son absence.

### ► Situation sanitaire.

Aucun cas Covid n'est déclaré mais il y a des cas contacts.

Une visite « surprise » par un parent, membre du Conseil d'Administration a été faite à la restauration scolaire pour constater l'organisation relative au protocole sanitaire. Cette dernière mobilise beaucoup d'adultes du collège et le protocole est respecté.

Par contre, quelques élèves de 3ème posent souci car ils n'acceptent pas les gestes barrières : port du masque, espace entre les tables. Certains s'échangent leurs plats.

Les oublis de cartes se multiplient ce qui engendre un surplus de travail en gestion. Pour remédier à ce problème, des cordons-support de cartes ont été distribués mais le problème persiste.

Les parents suggèrent que la FCPE diffuse un mot aux familles pour évoquer ce problème, le point d'entrée de ce courrier étant la «visite».

► **L'approbation du Procès-Verbal** de la séance du 24 novembre 2020 est reportée au prochain Conseil d'Administration car le Procès-Verbal a été communiqué tardivement.

Les membres n'ont pas eu le temps de le lire.

### ► Les affaires financières.

Mme Andriamasy répond à une question émise au dernier Conseil d'Administration.

Qu'est ce qui tombe dans les fonds de réserve ?

Ce sont les montants qui ne sont pas fléchés.

Ces fonds sont à dépenser pour l'achat de manuels scolaires, de matériels pédagogiques et pour d'autres dépenses à destination des élèves (par exemple les cordons-supports de carte de cantine).

Un tableau sera diffusé aux enseignants afin qu'ils inscrivent leurs besoins pédagogiques. Ainsi, on aura un budget le plus sincère possible.

### ► Admission en non-valeur.

Une facture de frais de cantine est impayée. Au montant initial de 261,30€ s'ajoutent les frais d'huissier de 96€31, ce qui donne un total de 357€62.

 Vote : 19/19

► **Convention d'adhésion annuelle de la DAIP** avec le lycée Jean Guéhenno de Vannes.

Dispositif d'Assistance en Informatique.

 Vote : 19/19

► **Convention avec la ville de Chartres de Bretagne.**

Location de photographies pour un projet artistique avec Monsieur Lerestif, professeur d'Arts Plastiques, en lien avec la résidence d'une artiste au collège. Montant 150€.

 Vote : 19/19

► **Convention avec l'association Unis vers 7 arrivé.**

Festival court Métrange. Montant 216€48

 Vote : 19/19

► **Convention avec la bibliothèque de Mordelles.**

Projet théâtre avec une classe de 5ème. Montant 480€

 Vote : 19/19

► **DBM.**

Proposition de ventilation en manuels scolaires d'une dotation complémentaire de 500€ en crédit pédagogique.

 Vote : 19/19

Mme Fouqué se questionne sur l'achat de manuels numériques afin d'alléger le poids du cartable.

Mme Mégard informe qu'en Maths et Espagnol, des licences pour livres numériques ont été achetées et que le bilan n'est pas du tout positif : Dans beaucoup de familles, il n'y a qu'un seul ordinateur. Pour une fratrie, cela entraîne des problèmes d'accès aux livres numériques. Du point de vue pédagogique, travailler un exercice sur un support vertical (écran) est plus compliqué que de travailler sur un support horizontal (manuel papier).

Une piste serait d'avoir des manuels dans les salles de classe. Les parents proposent un soutien financier de la FCPE.

► **Répartition de la DGH.**

Constat de M. Ardenti : les HSA sont doublées et les heures poste sont en conséquence réduites.

Ce constat est national et en Bretagne le taux d'HSA (6%) est inférieur à la moyenne nationale. Un rééquilibrage va se faire sur plusieurs années afin d'arriver à la moyenne nationale.

M. Ardenti résume la situation de l'année scolaire précédente : en raison de l'ouverture du nouveau collège de Bréal, 8 postes d'enseignants ont été supprimés.

Les services de gestion du rectorat demandent de poursuivre la suppression des postes.

Vendredi 22 janvier, ces services pointent trois postes à supprimer : 1 Français, 1 Technologie, 1 Allemand.

Il n'y a aucune raison de fermer un poste en Français, par contre, la situation des sciences est problématique : proposition des services de la suppression d'un poste en technologie, des CSD en SVT et sciences physiques.

Un CSD en EPS est nécessaire également.

Ce jeudi 29 janvier, M. Le Flécher, professeur d'EPS souhaite fermer son poste afin de bénéficier de la mesure de carte scolaire pour tenter d'obtenir un poste à Bréal.

Ce nouvel élément permet un nouveau scénario : fermeture d'un poste en EPS, le poste de Technologie n'est plus supprimé mais aura un CSD.

Mme Fantoli s'inquiète des possibles suppressions de postes dans les autres services : AED, secrétaire.

M. Ardenti répond que les décisions seront prises dans les 15 jours à venir.

Mme Mégard interroge sur le changement de catégorie de l'établissement, ce qui entraînerait une perte du poste de principal-adjoint.

M. Ardenti répond que pour l'année 2020-21, le collège ne change pas de catégorie, mais la perte d'une catégorie pourra avoir des conséquences sur les postes administratifs et de direction.

Mme Carrié annonce que les 6 enseignants présents voteront «contre» cette répartition de la DGH.

Elle lit le courrier émanant du corps enseignant expliquant le choix de refuser cette DGH (annexe 1) ainsi que le vœu d'un entretien avec le DASEN (annexe 2).

M. Couque lit le texte écrit par les enseignants de sciences pour justifier du besoin de groupes à effectif réduit pour les cours de sciences expérimentales (annexe 3).

Au nom de la FCPE35, Mme Banquetel déclare que les parents voteront «contre» également.

Mme Banquetel questionne la représentante du conseil départemental sur la carte scolaire. Cette carte, actuellement, ne répartit pas les élèves équitablement entre les différents collèges du secteur.

Mme Billard répond qu'elle a assisté et répondu en toute bonne foi aux divers C.A. et que le conseil départemental accompagne le collège Morvan Lebesque pendant la période de transition.

L'accompagnement pédagogique n'a pas eu lieu comme le conseil le souhaitait. Les décisions prises par rapport aux moyens alloués ne dépendent pas d'eux. A long terme, la construction du collège de Bréal est un bon choix.

Mme Billard fera part au président de Conseil départemental et appuiera les propos des enseignants et des parents auprès du DASEN. Le collège de Mordelles est très important pour le secteur, et la carte scolaire a été pensée pour que cet établissement progresse.

Mme Fantoli ajoute que le ramassage scolaire est un désavantage pour notre établissement : un seul bus à 17h alors que le collège du Rheu a plusieurs bus dans la journée.

 Vote : 11 contre  
5 abstentions  
3 Pour

La répartition étant rejetée, un nouveau Conseil d'Administration, et une nouvelle commission permanente auront lieu le Lundi 8 Février 2021.

La séance est levée à 19h50.

La secrétaire de séance

N. MEGARD

Le Président du CA

M. ARDENTI